



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/144/2025**

**FOURNITURE ET DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF RFID ZEBRA POUR L'INVENTAIRE  
DU MATÉRIEL INFORMATIQUE, AU SIÈGE DE LA BCEAO**

**Décembre 2025**

---

## **PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

## **SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Conditions de participation**

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, les pratiques collusives, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

### **I.2. Frais de soumission**

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.3. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.4. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux priviléges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO, le cas échéant.

---

## I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

## I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

## I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

## I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera déclarée non conforme.

## I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

## I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

---

### **I.11. Attribution du marché**

Le marché sera attribué à un soumissionnaire dont l'offre est jugée économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse combinée des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

### **I.12. Publication des résultats et notification du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.13. Confidentialité**

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

### **I.14. Assurance**

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

## I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

## SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

### I.16. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la fourniture et le déploiement d'un dispositif RFID ZEBRA pour l'inventaire du matériel informatique au Siège de la BCEAO.

### I.17. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

### I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

### I.19. Options

La proposition d'options est autorisée dans le cadre de cet appel d'offres. Toutefois, la validation de celles-ci reste à la discrétion de la Banque Centrale.

### I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

### I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (**4**) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

#### I.21.1. Lettre de soumission

Le candidat devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **Annexe I**, précisant tous les éléments de son offre. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

#### I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe II**;
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce et à l'institution fiscale ;
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières le cas échéant ;

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

### I.21.3. Offre technique

La proposition technique devra comprendre :

- une présentation générale des caractéristiques du dispositif proposé ;
- la description détaillée des équipements ;
- la méthodologie de déploiement du dispositif ;
- l'attestation du fabricant mentionnant clairement que le soumissionnaire est certifié pour le domaine visé;
- un planning général d'exécution de la prestation ;
- la liste d'au moins deux (2) références de projets similaires réalisés justifiées par des attestations de bonne exécution ;
- une expertise technique dans les produits et solutions proposés (CV des techniciens) ;
- un engagement à fournir un support et une assistance après-vente de qualité ;
- toute autre information technique jugée utile.

### I.21.4. Offre financière

Les offres financières devront être fermes, non révisables et comprendre :

- le devis détaillé pour la fourniture du matériel ;
- les frais de livraison et d'installation le cas échéant ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités ;

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur la liste des matériels et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison dans les locaux de la Banque Centrale (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

## I.22. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

## I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard le **lundi 29 décembre 2025 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "**AO - 144 - 2025 - FOURNITURE ET DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF RFID ZEBRA POUR L'INVENTAIRE DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA BCEAO**".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

## **I.24. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int).

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int)

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

## **I.25. Délai d'exécution**

Le délai d'exécution devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

## **I.26. Lieu d'exécution de la prestation**

La livraison du matériel et le déploiement du dispositif s'effectueront dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA, Dakar, Sénégal.

## **I.27. Réception**

La réception interviendra en deux (2) temps, selon les modalités suivantes :

- réception provisoire après le déploiement du dispositif et le constat de son bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la confirmation, à l'usage, du bon fonctionnement du dispositif livré.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

## **I.28. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) à la fin de l'activation des licences et supports associés aux équipements et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement de crédit reconnu par la BCEAO.

## DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Tous les équipements proposés doivent être de marque **ZEBRA**.

Ils doivent être livrés avec une alimentation électrique de 220-230V-50 Hz et des cordons de prise mâle et de type E/F (norme CEE 7/7), Certifié ISO 9001-2008.

### SECTION 3 : ÉQUIPEMENTS À FOURNIR

**II.1 Deux (2) Lecteurs Fixes RFID** avec les caractéristiques ci-dessous :

Dimension	10,75 po x 7,25 po x 2,0 po (H x l x P) 27,3 cm x 18,4 cm x 5 cm (H, l, É)
Poids	Environ 2,13 kg
Matériau du boîtier	Aluminium moulé, conforme IP53
Sensibilité de réception	-86 dBm monostatique
Fréquence (bande UHF)	International : 902 MHz - 928 MHz , 865 MHZ - 868 MHz
Puissance de sortie du transmetteur	0 dBm à +33,0 dBm : PoE+, 24V CC externe, alimentation universelle 24 V CC ; 0 dBm à +31,5 dBm : PoE, 12V CC externe (modèles 4 ports uniquement), 24 V CC externe, alimentation universelle 24 V CC
Communications	Ethernet 10/100 BaseT (RJ45) ; hôte et client USB (type A et B)* ; série (DB9)
E/S universelles	4 entrées, 4 sorties, à isolation optique (bornier)
Bloc d'alimentation	POE (802.3af) POE+ (802.3at) +24 V CC (Certification UL)
Ports d'antennes	FX9600-4 : 4 ports monostatiques ; (TNC à polarité inversée) FX9600-8 : 8 ports monostatiques ; (TNC à polarité inversée)
Indice d'étanchéité	IP53
Processeur	Texas Instruments AM3505 (600 Mhz)
Mémoire	SDRAM de 512 Mo, mémoire Flash de 256 Mo
Système d'exploitation	Linux
Mise à niveau du micrologiciel	Capacités de mise à niveau du micrologiciel à distance et Web
Protocoles de gestion	RM 1.0.1 (avec XML sur HTTP/HTTPS et liaison SNMP), RDMP
Services de réseaux	DHCP, HTTPS, FTPS, SFPT, SSH, HTTP, FTP, SNMP et NTP
Pile de réseau	IPv4 et IPv6

Sécurité	Sécurité : TLS (Transport Layer Security) version 1.2, FIPS-140
Prise en charge API	Applications hôtes – .NET, C et Java EMDK Applications embarquées - C et Java SDK
Sécurité et conformité réglementaire	Certifications CE et FCC(EN 302 208, EN 301 489-1/3, EN 50364,FCC Partie 15 ), ROHS, WEEE
Environnement	Directive européenne RoHS
Chargeur	Compatible avec le lecteur fixe AC, DC
Garantie	5 ans, pièces et main d'œuvre dans les locaux de la BCEAO

**II.2 Quatre (4) Antennes RFID (deux gauches et deux droites) compatibles avec le lecteur fixe suivant les caractéristiques ci-dessous :**

Technologie	UHF
Fréquence	UHF Global 860-960 MHz
Gain	6 dBi
Polarisation	Circulaire de droite, Circulaire de gauche
Angle d'ouverture	65°
Type de connecteur de connexion	N Female
Degré de protection	IP54
Température de fonctionnement:	-25 °C to 70 °C
Taille	259mm x 259mm x34mm - 10.2in x 10.2inx1.34in

**II.3 Quatre (4) câbles de raccordement des antennes pour les lecteurs fixes avec les caractéristiques ci-dessous :**

Type	LMR 240
Longueur	4.5
Description	Câble coaxial à faible perte

**II.4 Un (1) Lecteur RFID UHF Mobile intégré et Accessoires avec les caractéristiques ci-dessous :**

Dimensions	6,45 po x 2,95 po x 8,31 po (H x l x P) 164 mm x 75 mm x 211 mm (L, I, P)
Poids	24 oz/680 g (avec dragonne)

Afficheur	4 pouces (800 x 480) WVGA, couleur
Fenêtre d'imageur	Verre Corning Gorilla Glass
Écran tactile	Écran tactile en verre Gorilla Glass Corning avec intervalle d'air ; modes de saisie mains nues, gant et stylet (stylet conductif vendu séparément)
Rétroéclairage	Rétroéclairage par LED
Connecteur d'expansion	MicroSD accessible par l'utilisateur, 32 Go (SDHC) et jusqu'à 512 Go (SDXC)
Connexions réseau	USB 2.0 haut débit (hôte et client), WLAN et Bluetooth
Notification	Témoins LED de chaque côté et signal sonore
Clavier	Numérique (29 touches), numérique et fonctions (38 touches), alphanumérique (47 touches)
Vocal	PTT Express et Workforce Connect PTT Pro (haut-parleur interne, microphone et casque Bluetooth pris en charge)
Audio	Haut-parleur et microphone intégrés
Carte mère	Qualcomm SnapdragonTM 660 huit cœurs, 2,2 GHz
Mémoire	4 Go de RAM/32 Go de mémoire Flash
Alimentation	PowerPrecision+ Li-Ion rechargeable de 3,6 V, et 7 000 mAh ; charge complète en moins de cinq (5) heures ; remplacement par l'utilisateur, avec persistance temporaire de la connexion au réseau local sans fil/Bluetooth Rétrocompatibilité avec les batteries de 5 200 mAh (2X)
Bluetooth	Prise en charge de Bluetooth V5.0 classe 2 avec BR/EDR et Bluetooth Low Energy (BLE)
Accessoires	Station d'accueil avec chargeur
Réglementation et environnement	EN 301 489-1 ; EN 301 489-3 ; EN 55024 ; EN 55032 Class B, EN 60950-1, UE : EN 50364, EN 62369-1, EN 50566, EN 62311, RoHS
RFID	EPC Class 1 Gen2 ; EPC Gen2 V2 ; ISO-18000-63, Plus de 900 étiquettes/s, environ 19,7 pi/environ plus de 6 m, de 0 dBm à +30 dBm, de 865 à 928 MHz
Réseau local sans fil	IEEE 802.11 a/b/g/n/ac/d/h/i/r/k/v2/w/mc2 ; Certification Wi-Fi™ ; IPv4, IPv6, 2x2 MU-MIMO
Garantie	5 ans, pièces et main d'œuvre dans les locaux de la BCEAO

## II.5 Une (1) imprimante Desktop Tag RFID avec les caractéristiques ci-dessous :

Compatible RFID	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge des vignettes compatibles avec les protocoles RFID UHF EPC Gen 2 V2.1, ISO/IEC 18000-63 et RAIN RFID</li> <li>• Imprime et encodage des étiquettes avec un écart minimal de 16 mm/0,6 po</li> <li>• La technologie de codage adaptatif simplifie la configuration RFID et ne nécessite pas de directives de placement complexes</li> <li>• Outils de suivi d'opérations RFID pour analyser les performances de suivi produit</li> <li>• Homologation internationale dans plus de 70 pays de la RFID pour prendre en charge les déploiements multinationaux</li> <li>• Les journaux des données RFID consignent toutes les données RFID avec horodatage, pour une meilleure traçabilité</li> <li>• Les commandes ZPL RFID offrent une compatibilité avec les imprimantes existantes de Zebra</li> <li>• Prise en charge de la sérialisation à base de puce électronique multifournisseur (MCS)</li> <li>• Lecteur/codeur Zebra RE40 RFID intégré</li> </ul>
Fonctionnalités standard	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modes d'impression : Transfert thermique ou thermique direct</li> <li>• Langages de programmation ZPL et EPL</li> <li>• Écran tactile couleur LCD de 4,3 po (résolution : 480 l x 272 h) avec interface utilisateur de 3 boutons</li> <li>• Ethernet, USB 2.0, hôte USB</li> <li>• Appli mobile de configuration pour Android et iOS par connexion BLE</li> <li>• Horloge temps réel</li> <li>• Media Dancer pour une excellente qualité d'impression 2</li> <li>• Chargement facile du consommable avec OpenACCESS™</li> <li>• Construction : châssis double paroi</li> <li>• Certification ENERGY STAR®</li> </ul>
Dimensions	267 mm x 202 mm x 192 mm (L x l x H)
Poids	2,5 kg
Système d'exploitation	Système d'exploitation pour imprimantes Link-OS®
Résolution :	203 ppp/8 points par mm 300 dpi/12 points par mm (facultatif)
Mémoire	512 Mo Flash, 256 Mo SDRAM
Vitesse d'impression maximale	203 mm/8 po par seconde (203 dpi) 152 mm/6 po par seconde (300 dpi)

Capteurs de consommables	Capteur réfléchissant/marque noire réglable et pleine largeur ; capteur de séparations transmissif à plusieurs positions
Firmware	ZPL II ; EPL 2 ; XML ; ZBI ; PDF Direct
Inclus	Imprimante – mandrins de tirage de ruban vide : ZD611R 1,3 cm ; ZD621R 2,6 cm et 1,3 cm, bloc d'alimentation CA, cordon(s) d'alimentation, câble USB, guide de prise en main, guide de réglementation
Longueur de l'étiquette	Minimum : 0,25 po/6,35 mm Maximum : 39,0 po/991 mm
Largeur des consommables	de 0,585 po/15 mm à 4,65 po/118 mm
Taille du rouleau de consommables	Diamètre extérieur maximum : 127 mm/5 po Diamètre intérieur : 0,5 po/12,7 mm et 1,0 po/25,4 mm en standard, 1,5 po/38,1, 2,0 po/50,8 mm et 3,0 po/76,2 mm en utilisant des adaptateurs optionnels
Épaisseur des consommables	0,06 mm/0,0024 po min. ; 0,1905 mm/0,0075 po max. (mode déchirement uniquement)
Types de consommables	Consommables en rouleau ou en accordéon, prédécoupés ou continus, avec ou sans marque noire, et bracelets
Diamètre extérieur du ruban	66 mm/2,6 po (300 m) ; 34 mm/1,34 po (74 m)
Longueur standard du ruban	300 m/984 pi ; 74 m/243 pi
Rapport ruban	Consommable/ruban (300 m) 1:4 Consommable/ruban (74 m) 1:1
Largeur du ruban	ZD621R : 33 mm/1,3 po – 109,2 mm/4,3 po
Diamètre intérieur du ruban	Ruban 300 mètres : 25,4 mm/1 po Ruban 74 mètres : 12,7 mm/0,5 po
Électricité	Autodétection (conforme PFC) 100-240 VCA, 50-60 Hz ; certification ENERGY STAR
Communications	802.11 ac Wi-Fi et Bluetooth Classic 4.2
Garantie	5 ans, pièces et main d'œuvre dans les locaux de la BCEAO

**II.6 Une(1) boîte de ruban encreur d'impression compatible avec l'imprimante avec les caractéristiques ci-dessous :**

Type	Résine qualité 5095 couleur noir
Dimension	Format 84mm x 74m en mandrin de 12.7mm
Technologie d'impression	Transfert thermique

**II.7 Deux(2) boîtes d'étiquettes d'impression compatible avec l'imprimante** suivant les caractéristiques ci-dessous :

Technologie d'impression	Transfert thermique
Type d'adhésif	Permanent
Format	Roll
Étiquettes par rouleau	Minimum 1000
Rouleaux par paquet	2
Dimensions	76X25mm

## **SECTION 4 : AUTRES SERVICES CONNEXES**

### **II. 8. Logiciel d'exploitation**

Le fournisseur devra nous fournir un logiciel de personnalisation compatible avec les équipements listés dans la section 3 ci-dessus, permettant d'importer des fichiers externes pour l'impression et la collecte des données.

### **II. 9. Accompagnement**

Le fournisseur devra accompagner la BCEAO pour :

- l'installation et la prise en main des équipements
- l'intégration du SDK avec les solutions d'inventaire existantes (EasyVista, OCS Inventory ou Kaspersky), via des interfaces API. Cette intégration devra permettre de consulter la liste des postes de travail identifiés manuellement mais non inventoriés par les lecteurs RFID.

### **II.10. Support et assistance techniques inclus**

#### **a) Services connexes à la livraison des équipement**

Le fournisseur devra assister la BCEAO pour l'installation et la configuration des équipements dans les locaux de la Banque Centrale.

#### **b) Gestion des garanties**

Le fournisseur est responsable de la gestion des garanties pour tous les équipements fournis. Cette responsabilité inclut la coordination des réparations couvertes par la garantie du fabricant et la fourniture de pièces de rechange lorsque cela est nécessaire. En cas de défaillance d'un équipement, son remplacement sera effectué conformément aux termes de la garantie du fabricant, assurant ainsi la continuité et la qualité des services.

#### **c) Temps d'intervention**

Le fournisseur garantit un délai d'intervention maximal de 24 heures pour les équipements informatiques situés dans les locaux de la BCEAO, à compter du moment où une panne ou un dysfonctionnement est signalé. Cette garantie rapide d'intervention vise à minimiser toute perturbation et à assurer la continuité opérationnelle des activités de la Banque.

#### **d) Support technique**

Le fournisseur propose un support technique, accessible par téléphone ou en ligne, pour répondre rapidement aux questions et résoudre les problèmes relatifs au matériel informatique et au logiciel. Ce service est disponible pendant les heures de travail normales, assurant une prise en charge efficace et prompte de toutes les demandes de support.

---

### TROISIÈME PARTIE : ANNEXES

**Annexe 1 : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

**Objet : Fourniture et déploiement d'une solution RFID ZEBRA pour l'inventaire du matériel informatique de la BCEAO**

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*, pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[indiquer la date limite de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque Centrale.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

---

**ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire** (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail		
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>		
Forme juridique			
Année de création / début exercice			
Nature d'activités			
Adresse juridique, Ville, Pays			
Informations Bancaires (RIB)			
<b>Données Administratives</b>			
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire
Régitre de commerce			
Capital social			
Quitus Fiscal			
Attestation de régularité sociale			
<b>Données Financières des trois dernières années</b>			
	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Bilan			
Capitaux propres			
Chiffre d'affaires			
Résultats nets			
Capacité			

d'autofinancement				
<b>Références similaires</b>				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : \_\_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise ou du groupement : \_\_\_\_\_